CONSO 1

COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~ [1] [2] :

ARC Europe

Forme juridique [3] : **Société anonyme**

Adresse: **Avenue des Olympiades** N°: **2**

Code postal: **1140** Commune: **Evere**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet [4] :

Adresse e-mail [4] :

Numéro d'entreprise **0445.919.391**

COMPTES CONSOLIDÉS en **MILLIERS D'EUROS** [5]

communiqués à l'assemblée générale du **11-06-25**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-24** au **31-12-24**

Exercice précédent du **01-01-23** au **31-12-23**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ [1] identiques à ceux publiés antérieurement

---

Documents joints aux présents comptes consolidés: RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ, RAPPORT DE CONTRÔLE DES COMPTES CONSOLIDÉS

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante *(article 3:26, § 2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations)*

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: **36** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 5.3, 5.4, 5.7, 5.8.2, 5.8.4, 5.9.6, 5.10.1, 5.12, 5.13, 5.15, 5.16, 5.18, 8, 9

Signature (nom et qualité)	Signature (nom et qualité)
Claudius Leibfritz	**Jürg Wittwer**
Président du Conseil d'Administration	**Vice-président**

1 Biffer la mention inutile.

2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

3 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

4 Mention facultative.

5 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés

LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

Leibfritz Claudius Profession : Directeur
Relenbergstrasse 6, 70174 Stuttgart, Allemagne

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 08/09/2022, fin: 07/06/2028

Wittwer Jürg Profession : Directeur
Rue Hoffmann 4, 1202 Genève, Suisse

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 05/10/2016, fin: 13/02/2029

Mendoza Delgado Jorge Profession : Directeur
Calle Alfar 42, 28023 Madrid, Espagne

Mandat: Membre du Comité de Direction, début: 30/09/2012, fin: 09/06/2027

Thibault de Boesinghe Bruno Profession : Directeur
Avenue de la Manette 8, 1420 Braine-l'Alleud, Belgique

Mandat: Membre du Comité de Direction, début: 23/02/2015, fin: 09/06/2027

Kloboucnik Ernst Profession : Directeur
Hauptstraße 14, boîte 2, 3400 Maria Gugging, Autriche

Mandat: Membre du Comité de Direction, début: 21/05/2025, fin: 11/06/2025

Mazzone Francesco Profession : Directeur
Via Sandro Sandri 74, 00159 Rome, Italie

Mandat: Membre du Comité de Direction, début: 30/03/2016, fin: 09/06/2027

Siewers Peter Maarten Profession : Directeur
Veenweg 5, 7241 RC Lochem, Pays-Bas

Mandat: Membre du Comité de Direction, début: 21/05/2025, fin: 11/06/2025

Pfaudler Jakob Profession : Directeur
Oakview, Granville Road -, KT13 0Q Weybridge Surrey, Royaume-Uni

Mandat: Membre du Comité de Direction, début: 09/02/2021, fin: 09/06/2027

Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL 0428.837.889
Manhattan Office Tower, Bolwerklaan 21 , boîte 8, 1210 Bruxelles 21, Belgique
Numéro de membre: B0021
Représenté par:

1. DE HARLEZ DE DEULIN Philippe
   Avenue du Boulevard 21, boîte 8, 1210 Bruxelles 21, Belgique

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION[5]

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20		
ACTIFS IMMOBILISES		21/28	16.567	16.661
Immobilisations incorporelles	5.8	21	6.976	5.911
Ecarts de consolidation positifs	5.12	9920		
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	1.287	1.701
Terrains et constructions		22	2	6
Installations, machines et outillage		23	26	42
Mobilier et matériel roulant		24	778	1.077
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	481	576
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1 - 5.4/5.10	28	8.304	9.049
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921		
Participations		99211		
Créances		99212		
Autres entreprises	5.10	284/8	8.304	9.049
Participations		284	8.170	8.916
Créances		285/8	134	133

5 Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations

	Ann	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	98.882	97.899
Créances à plus d'un an		29	186	25
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		25
Impôts différés		292	186	
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	273	272
Stocks		30/36	1	1
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	1	1
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	272	271
Créances à un an au plus		40/41	65.786	66.741
Créances commerciales		40	55.071	58.231
Autres créances		41	10.715	8.510
Placements de trésorerie		50/53	3.710	682
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	3.710	682
Valeurs disponibles		54/58	24.090	26.953
Comptes de régularisation		490/1	4.837	3.226
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	115.449	114.560

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES			10/15	30.926	30.326
Apport [6]			10/11	6.788	6.788
Capital			10	6.788	6.788
Capital souscrit			100	6.788	6.788
Capital non appelé			101		
En dehors du capital			11		
Primes d'émission			1100/10		
Autres			1109/19		
Disponible			110		
Indisponible			111		
Plus-values de réévaluation			12		
Réserves consolidées	(+)/(-)	5.11	9910	24.138	23.538
Ecarts de consolidation négatifs		5.12	9911		
Imputations des écarts de consolidation			99201		
Ecarts de conversion	(+)/(-)		9912		
Subsides en capital			15		
INTÉRÊTS DE TIERS					
Intérêts de tiers			9913		
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES			16	12.604	12.445
Provisions pour risques et charges			160/5	12.604	12.445
Pensions et obligations similaires			160		
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162		
Obligations environnementales			163		
Autres risques et charges			164/5	12.604	12.445
Impôts différés et latences fiscales		5.6	168		

6 Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	71.919	71.789
Dettes à plus d'un an	5.13	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	68.163	61.142
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	2.035	8
Etablissements de crédit		430/8	2.035	8
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	34.852	37.792
Fournisseurs		440/4	34.852	37.792
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		513
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	13.464	7.715
Impôts		450/3	7.956	2.090
Rémunérations et charges sociales		454/9	5.508	5.625
Autres dettes		47/48	17.812	15.114
Comptes de régularisation		492/3	3.756	10.647
TOTAL DU PASSIF		10/49	115.449	114.560

6 Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ *(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)*[7]

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	189.033	165.381
Chiffre d'affaires	5.14	70	185.690	163.046
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72	2.377	1.465
Autres produits d'exploitation		74	482	637
Produits d'exploitation non récurrents	5.14	76A	484	233
Coût des ventes et des prestations		60/66A	188.411	160.328
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	149.779	122.906
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.14	62	34.501	32.673
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.584	1.983
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	2	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	361	1.529
Autres charges d'exploitation		640/8	1.088	923
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960		
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A	96	314
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	622	5.053

7 Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination *(en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations).*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	127	477
Produits financiers récurrents		75	120	455
Produits des immobilisations financières		750	29	
Produits des actifs circulants		751	85	454
Autres produits financiers		752/9	6	1
Produits financiers non récurrents	5.14	76B	7	22
Charges financières		65/66B	113	1.267
Charges financières récurrentes		65	102	142
Charges des dettes		650	34	72
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9961		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	68	70
Charges financières non récurrentes	5.14	66B	11	1.125
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	636	4.263
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		780		
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	158	1.046
Impôts	5.14	670/3	185	1.046
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	27	
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	478	3.217
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (+)/(-)		9975		
Résultats en bénéfice (+)		99751		
Résultats en perte (-)		99752		
Bénéfice consolidé (Perte consolidée) (+)/(-)		9976	478	3.217
Part des tiers dans le résultat (+)/(-)		99761		
Part du groupe dans le résultat (+)/(-)		99762	478	3.217

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4)[8] [9]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[10]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[11]
ARC Europe Group Insurance Brokerage Société à responsabilité limitée Avenue des Olympiades 2 1140 Evere Belgique 0628.954.136	G	100,00	0,00
ARC Europe France SAS Société étrangère Parc des Tuileries CS 80117 69578 Limonest Cedex France	G	100,00	0,00
ACTA Assurance SA Société étrangère Parc des Tuileries CS 80117 69578 Limonest Cedex France	G	100,00	0,00
ACTA SAS Société étrangère Parc des Tuileries CS 80117 69578 Limonest Cedex France	G	100,00	0,00

8 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).*

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4)[8 9]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[10]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[11]
ARC Europe Hellas IKE Société étrangère Kifisias Avenue 62 15125 Marousi Grèce 800840365	G	100,00	0,00
ARC Europe Polska Sp. z o.o. Société étrangère ul. Jozefa Kraszewskiego 30 60519 Poznan Pologne 5252183310	G	100,00	0,00

8 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).*

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES *(en vertu de l'article 3:97 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)* ET DES SOCIÉTES ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE *(en vertu de l'article 3:148 du même arrêté)*

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E)[12]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[13]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[14]
Russian AutoMotoCub LLC Altufievskoe Shosse 48, boîte 3 127566 Moscou Russie 7715761542	B	100,00	0,00

12 Motif de l'exclusion à indiquer:

- **A.** Filiale d'importance négligeable
- **B.** Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- **C.** Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- **D.** Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- **E.** Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

13 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

14 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

CRITÈRES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

Le Groupe ARC Europe est constitué de la société Mère, ARC Europe SA, ainsi que ses filiales ARC Europe Group Insurance Brokerage SPRL, ARC Europe France SAS, ACTA SAS, ACTA Assurance SA, ARC Europe Hellas IKE, ARC Europe Polska Sp z.o.o. et Russian AutoMotoClub LCC.
Ces sociétés sont détenuées à 100% par la société ARC Europe SA.

Toutes les sociétés, sauf Russian AutoMotoClub LCC, du périmètre de consolidation sont donc consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La méthode de l'intégration globale consiste dans l'addition, poste par poste, des différents éléments des bilans et des comptes de résultats des sociétés consolidées, après retraitement éventuel en vue d'uniformiser les règles d'évaluation et les méthodes de comptabilisation, et après élémination des créances et dettes réciproques ainsi que de réalisés à l'intérieur du groupe.

Suite à la perte de contrôle sur la société RAMC et en vertu de l'article 3:97 du Code des sociétés et des associations, l'entité russe a été sortie du périmètre de consolidation

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable *(en vertu de l'article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

/

RÈGLES D'ÉVALUATION

Relevé des critères d'importance significative ayant présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (en vertu de l'article 3:156, VI.a. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)
- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger
  (en vertu de l'article 3:156, VI.b. de l'arrêté royal précité).

Les règles d'évaluatioin sont établies conformément aux règles comptables appliquées dans les pays concernés.
Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précendent.
Le compte de résultat n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.
Recherche & Développement :
Chaque actif créé résulte de la capitalisation des coûts de développement, d'essais et de documentation encourus au cours des six mois et de la capitalisation du coût du personnel interne en fonction des feuilles de temps du projet.
La société procédera à deux tours de capitalisation dans l'année:
• En juillet - nous capitaliserons les coûts encourus dans la première moitié de l'année jusqu'au 30 juin et commencerons à les amortir en juillet;
• En décembre - capitalisera les coûts encourus au second semestre, l'amortissement débutera l'année suivante.
Tous les six mois, les coûts supportés par des fournisseurs externes et comptabilisés au cours de cette période sur un compte spécifique «Construction d'immobilisations propres» (avec le détail du nom de l'actif et un code correspondant à l'année de la capitalisation) seront capitalisés.
Nous identifierons chaque actif par année de création, suivie du code «1» pour les coûts de capitalisation engagés au cours du premier semestre et du code «2» pour les coûts de capitalisation engagés au cours du second semestre. année sont ensuite capitalisés et activés.
Comme 2018 sera la première année de développement et de mise en service des premiers projets, la capitalisation sera effectuée une fois en décembre.
L'amortissement pour 2018 sera de 50% de l'impact de l'année complète.

Les immobilisations corporelles :
Elles ont été valorisées au prix d'acquisition incorporant les frais accessoires. Elles sont amorties linéairement, proarata temporis à concurrence de :
installations informatiques (software) de 20,00% à 33,00%
Installations informatiques (hardware) de 30,00% à 33,00%
Aménagements structurels sur constructions de 10,00% à 50%
Installations téléphoniques : 33,00%
Le mobilier, les fournitures et matériel de bureaux de 10% à 20,00%
Le matériel roulant : 20,00%

Les immobilisations financères :
Les participations et créances sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale ou au prix d'acquisition.
Les participations font l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.
Les créances font également l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.
Une reprise de réduction de valeur est effectué lorsqu'une plus-value durable est observée sur les actifsqui auraient fait antérieurement f'objet d'une telle réduction.

Les stocks :
Les marchandises sont portées à l'actif du bilan à leur valeurd'acquisition et les sorties du stock sont valorisées selon la méthode du coût moyen. pour la Russie et FIFO pour la France

Les créances :
Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles :
Ils sont enregistrés à leur valeur d'acquisition ou leur valeur nominale.
Une réduction de valeur est opérée sur les placements dont la valorisation à la date de clôture de l'exercice est inférieurs à la valeur comptable.

Les comptes de régularisation :
Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur ainsi que les produits à imputer à l'exercice sont comptabilisés prorate temporis.
Les charges à imputer à l'exercice et les produits à reporter en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont comptabilisés prorata temporis.

Provisions pour risques et charges :
A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir les risques prévus ou charges éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Dettes :
Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Le taux de change utilisé pour le zloty polonais est le taux mensuel moyen pour les comptes resultats et le taux de fin d'année pour le bilan.

MÉTHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales

Impôts différés et latences fiscales

	Codes	Exercice
Ventilation de la rubrique 168 du passif	*168*	
Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)	*1681*	
Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité)	*1682*	

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051P	xxxxxxxxxxxxxx	4.375
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8021		
Cessions et désaffectations		8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8041		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99811		
Autres variations	(+)/(-)	99821		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051	4.375	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121P	xxxxxxxxxxxxxx	3.630
Mutations de l'exercice				
Actés		8071	522	
Repris		8081		
Acquis de tiers		8091		
Annulés		8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8111		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99831		
Autres variations	(+)/(-)	99841		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121	4.152	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		81311	223	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052P	xxxxxxxxxxxxxx	10.015
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8022	2.705	
Cessions et désaffectations		8032	1.659	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8042	2.497	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99812	49	
Autres variations	(+)/(-)	99822		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052	13.607	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122P	xxxxxxxxxxxxxx	7.073
Mutations de l'exercice				
Actés		8072	1.396	
Repris		8082		
Acquis de tiers		8092		
Annulés		8102	304	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8112		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99832	29	
Autres variations	(+)/(-)	99842		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122	8.194	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		211	5.413	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ACOMPTES VERSÉS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8054P	xxxxxxxxxxxxxx	2.225
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8024	1.585	
Cessions et désaffectations		8034	2.497	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8044		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99814	27	
Autres variations	(+)/(-)	99824		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8054	1.340	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8124P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8074		
Repris		8084		
Acquis de tiers		8094		
Annulés		8104		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8114		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99834		
Autres variations	(+)/(-)	99844		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8124		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		213	1.340	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	xxxxxxxxxxxxxx	38
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161		
Cessions et désaffectations		8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99851	1	
Autres variations	(+)/(-)	99861		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	39	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8211		
Acquises de tiers		8221		
Annulées		8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99871		
Autres variations	(+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice		8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	xxxxxxxxxxxxxx	32
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	4	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291		
Annulés		8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99891	1	
Autres variations	(+)/(-)	99901		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	37	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	2	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	xxxxxxxxxxxxxx	757
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	64	
Cessions et désaffectations		8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182	-17	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99852	12	
Autres variations	(+)/(-)	99862		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	816	
Plus-values au terme de l'exercice		8252P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8212		
Acquises de tiers		8222		
Annulées		8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99872		
Autres variations	(+)/(-)	99882		
Plus-values au terme de l'exercice		8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322P	xxxxxxxxxxxxxx	715
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	80	
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292		
Annulés		8302	16	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99892	11	
Autres variations	(+)/(-)	99902		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	790	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(23)	26	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	xxxxxxxxxxxxxx	5.714
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	189	
Cessions et désaffectations		8173	47	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99853	9	
Autres variations	(+)/(-)	99863		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	5.865	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99873		
Autres variations	(+)/(-)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice		8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	xxxxxxxxxxxxxx	4.637
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	482	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés		8303	37	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99893	5	
Autres variations	(+)/(-)	99903		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	5.087	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)	778	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8194P	xxxxxxxxxxxxxx	26
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8164		
Cessions et désaffectations		8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8184		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99854		
Autres variations	(+)/(-)	99864		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8194	26	
Plus-values au terme de l'exercice		8254P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8214		
Acquises de tiers		8224		
Annulées		8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8244		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99874		
Autres variations	(+)/(-)	99884		
Plus-values au terme de l'exercice		8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8324P	xxxxxxxxxxxxxx	26
Mutations de l'exercice				
Actés		8274		
Repris		8284		
Acquis de tiers		8294		
Annulés		8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8314		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99894		
Autres variations	(+)/(-)	99904		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8324	26	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(25)		
Dont				
Terrains et constructions		250		
Installations, machines et outillage		251		
Mobilier et matériel roulant		252		

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195P	xxxxxxxxxxxxxx	2.300
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8165	6	
Cessions et désaffectations		8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8185		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99855		
Autres variations	(+)/(-)	99865		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195	2.306	
Plus-values au terme de l'exercice		8255P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8215		
Acquises de tiers		8225		
Annulées		8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8245		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99875		
Autres variations	(+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice		8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325P	xxxxxxxxxxxxxx	1.724
Mutations de l'exercice				
Actés		8275	100	
Repris		8285		
Acquis de tiers		8295		
Annulés		8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8315		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99895		
Autres variations	(+)/(-)	99905		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325	1.824	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(26)	482	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	xxxxxxxxxxxxxx	8.916
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362	4	
Cessions et retraits		8372	750	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	8.170	
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquises de tiers		8422		
Annulées		8432		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8472		
Reprises		8482		
Acquises de tiers		8492		
Annulées		8502		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	8.170	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	xxxxxxxxxxxxxx	133
Mutations de l'exercice				
Additions		8582	1	
Remboursements		8592		
Réductions de valeur actées		8602		
Réductions de valeur reprises		8612		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99952		
Autres	(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	134	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8652		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxx	23.538
Mutations de l'exercice				
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé	(+)/(-)	99002	600	
Autres variations	(+)/(-)	99003		
Autres variations				
(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)				
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(+)/(-)	(9910)	24.138	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
Revenu d'assistance routière		185.690	163.045
Ventilation par marché géographique			
Belgique		13.484	1.093
Reste du monde		5.535	42
Europe		166.671	161.910
Chiffre d'affaire agrégé du groupe en Belgique	99083	13.484	1.093
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	722	693
Ouvriers	90911		
Employés	90921	706	679
Personnel de direction	90931	16	14
Autres	90941		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	34.501	32.673
Pensions	99622		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	45	45
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902		
Ouvriers	90912		
Employés	90922		
Personnel de direction	90932		
Autres	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623		
Pensions	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082		

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RECURRENTS	76	491	255
Produits d'exploitation non récurrents	76A	484	233
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	484	233
Dont			
renversement des provisions des années passé		484	234
Produits financiers non récurrents	76B	7	22
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769	7	22
Dont			
Ecarts de consolidation		7	22

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHARGES NON RECURRENTES	66	107	1.439
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	96	314
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	96	314
Dont			
Charges et produits exceptionnels		97	315
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B	11	1.125
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		1.027
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668	11	98
Dont			
Autres		2	2
Ecarts de consolidation		9	97

RÉSULTATS

Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration ..... (-)	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs ..... (-)	9963		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMPOTS SUR LE RESULTAT			
Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future	99084		
Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	99085		

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS OU GERANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE

	Codes	Exercice
Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants	99097	
Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée	99098	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	130
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe		
Autres missions d'attestation	95071	
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercices de prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	

Mentions en application de l'article 3:63, §6 du Code des sociétés et des associations

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

Docusign Envelope ID: 04163078-5DF8-467A-B9EE-5B61E587DE95

Rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration

Messieurs,

Conformément à nos obligations légales et statutaires, nous vous proposons ci-après notre rapport de gestion consolidé concernant l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2024 ("l'Exercice").

1. Analyse de l'activité et des résultats consolidés

En 2024, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 185.7 millions d'euros soit une augmentation de 13.85% par rapport à l'année 2023 qui s'élevait à 163.1 millions d'euros. Cette augmentation est due à l'augmentation des coûts de traitement des dossiers d'assistance routière.

Les charges d'exploitation sont passées de 122.9 millions d'euros en 2023 à 149.8 millions d'euros en 2024, principalement en raison l'augmentation du nombre de sinistres traités.
Le bénéfice avant impôts du groupe s'est établi à 636 K d'euros, une baisse de 3.63 millions d'euros par rapport à l'année précédente.
Le résultat net du Groupe s'élève à 478 K d'euros, soit une baisse de 2,74 million d'euros par rapport à l'année précédente.

1.1 Analyse du chiffre d'affaire de l'Exercice

Le chiffre d'affaires a augmenté de 13,85 % par rapport à l'année dernière, grâce à des augmentations en Belgique, en Pologne, en France et en Grèce.

Le chiffre d'affaires par pays est de 79.0 millions d'euros pour la Belgique, 95.9 millions d'euros pour la France, 644 K € pour la Grèce et 27.0 millions d'euros pour la Pologne.

Ce résultat provient principalement des activités quotidiennes, c'est-à-dire de la coordination des services d'assistance routière et des activités de règlement des sinistres.

1.2 Périmètre de consolation

Le périmètre de consolidation n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Le Russian AutoMoto Club LLC, en raison de la vente en cours et sur la base des principes comptables généraux belges, n'est plus dans le périmètre.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

Docusign Envelope ID: 04163078-5DF8-467A-B9EE-5B61E587DE95

Suite à la perte de contrôle sur la société RAMC et en vertu de l'article 3:97 du Code des sociétés et des associations, l'entité russe a été sortie du périmètre de consolidation.

1.3 Participations & méthode de consolidation

La méthode de consolidation pour toutes les filiales, à savoir, ARC Europe Group Insurance Brokerage SRL, ARC Europe France SAS, ACTA Assurance SA, ACTA Assistance SA, ARC Europe Hellas IKE et ARC Europe Polska Sp z.o.o. est la méthode d'intégration globale.

Suite à la perte de contrôle sur la société RAMC et en vertu de l'article 3:97 du Code des sociétés et des associations, l'entité russe a été sortie du périmètre de consolidation.

1.4 Période de consolidation

Le groupe ARC Europe présente des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024. Les exercices comptables des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont clôturés au 31 décembre 2024.

2. Risques et événements postérieurs à l'établissement des comptes annuels

Auparavant, la décision avait été prise de vendre la filiale RAMK à la valeur comptable à l'actuel directeur général. Bien que les termes et conditions aient été convenus entre les deux parties, nous attendons l'approbation de l'organe administratif russe pour la finalisation. L'estimation de nos conseillers juridiques qui nous soutiennent sur ce sujet est que le risque de déni est faible.

En avril, un prêt interentreprises de 3.000.000 € a été accordé par ARC Europe SA à la filiale française ACTA SAS afin d'atténuer le problème de trésorerie auquel nous sommes actuellement confrontés dans ce pays.

Il n'y a pas d'autres risques et événements importants après la clôture de l'exercice.

3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence sur le développement de la Société

Comme nous évoluons dans un environnement commercial très dynamique, nous surveillons de près tous les développements susceptibles d'avoir une incidence sur le développement de la société.

4. Instruments financiers

La Société n'utilise pas d'instruments financiers.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

Docusign Envelope ID: 04163078-5DF8-467A-B9EE-5B61E587DE95

5. Existence de succursales

Pas de succursale.

Bruxelles, 02/06/2025

DocuSigned by:
Claudius Leibfritz
D24420F66D2C40F...

Claudius Leibfritz,
Président du Conseil d'Administration.

03. Juni 2025 | 10:47:12 AM MESZ

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES

forvis mazars

Manhattan Office Tower
Avenue du Boulevard 21 bte 8
1210 Bruxelles
Belgique
Tél: +32 (0)2 779 02 02
www.forvismazars.com/be

ARC EUROPE SA

Rapport du commissaire sur les comptes consolidés

Exercice 31.12.2024

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES

forvis mazars

ARC EUROPE SA
Numéro d'entreprise: BE0445.919.391

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la ARC EUROPE SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(comptes consolidés)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de ARC EUROPE SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 8 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant sept exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de résultats consolidé clos à cette date, ainsi que l' annexe, dont le total du bilan consolidé s'élève à € 115.448.503 et dont le compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 478.397.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Nous attirons l'attention sur le point 2. du rapport de gestion « risques et événements postérieurs à l'établissement des comptes annuels » dans lequel la société fait état de la décision de vendre la filiale russe RAMK à sa valeur comptable au directeur général actuel et souligne que, bien que les termes et conditions ont été convenus entre les deux parties, la société attend toujours l'approbation de l'organe administratif russe pour la finalisation.

.

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES

forvis mazars

ARC EUROPE SA
Numéro d'entreprise: BE0445.919.391

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;

- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES

ARC EUROPE SA
Numéro d'entreprise: BE0445.919.391

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Bruxelles, le 3 juin 2025.

Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par

Signé numériquement
par de Harlez de
Deulin Philippe Roger
A
Date : 03/06/2025
14:33:47

Philippe de Harlez de Deulin

Réviseur d'Entreprises